

Pour le dernier conseil de faculté de cette mandature de 4 années pour les élus des personnels et les élus étudiants, on nous demande un vote qui va engager, de manière quasi irréversible, tous nos collègues et tous nos étudiants. C'est donc pour nous, élus du conseil de la faculté, un **enjeu crucial dont il faudra rendre compte, en particulier auprès de nos collègues**, quel que soit le résultat de ce vote.

Que nous demande la Présidence au travers d'une seule question, celle de **l'autoriser à demander de sortir de l'expérimentation** dès 2024, expérimentation dans laquelle nous sommes depuis le 1^{er} janvier 2020 ? En réalité, trois choses.

- 1) D'abord, ce vote modifie nos statuts avec **l'intégration des universités d'Evry et de Versailles** au 1^{er} janvier 2025 au plus tard, même si cette intégration a déjà été actée sur le principe par les instances (CAc et CA). **Mais est-ce vraiment d'une intégration dont on nous parle**, puisque que ces deux universités (avec qui nous travaillons déjà beaucoup sur les masters et doctorats) **puisqu'elles garderont leur PMJ**, donc leurs gouvernance et instances (Présidence, CA, CFVU, CR, CSAE), leurs moyens et leurs emplois. Elles pourront continuer à accréditer en propre les formations. Il ne s'agit donc plus d'une fusion des universités, comme la feuille de route du projet de l'Université Paris-Saclay le prévoyait dès 2018, mais juste d'un **emboîtement d'universités dans une université**.

Deux questions à ce propos : **1) Quelle lisibilité offrira des universités dans une université ?** et **2) Evry et Versailles auront le statut d'« Université intégrée »** dont le statut juridique n'existe ni dans le Code de l'éducation (qui ne prévoit que les composantes universitaires) ni dans l'ordonnance des EPE de 2018 (qui ne prévoit que les établissements-composantes pour les écoles). Bref, **plus qu'une intégration, c'est bien une fédération d'universités et d'écoles, qui pourront y mettre ce qu'elles veulent, ou pas, que le projet d'Université Paris-Saclay 2025 nous propose d'entériner définitivement**, avec deux universités intégrées et une ex-université, l'Université Paris-Sud, qui aura été, pour le coup, « désintégrée ».

2) Ensuite, le vote d'aujourd'hui vise à **autoriser la Présidence à demander au ministère à sortir de l'expérimentation**. Il est évident qu'une expérimentation n'est pas durable, et qu'il faudra en sortir avant décembre 2028, tel que le prévoit l'ordonnance du 12 décembre 2018. Nous avons donc jusqu'à 2027 pour faire cette demande de sortie, puisque le processus entre la saisine du MESRI, l'avis de l'HCERES et le décret, c'est 1 an environ. **Mais comme pour toute expérimentation, il faut en faire sérieusement le bilan**. Notre ancienne doyenne, devenue ministre, Sylvie Retailleau vient de préciser devant France Université ce que les EPE devaient travailler pour leur sortie : « *les statuts définitifs ont aussi vocation à **corriger les dysfonctionnements observés lors du fonctionnement de l'EPE expérimental**. Des adaptations peuvent alors être nécessaires et doivent être faites, sans dénaturer bien sûr le projet initial.* ». Quel bilan sérieux avons-nous fait de notre expérimentation à ce jour ?

Sur notre faculté, **ce ne sont pas les dysfonctionnements qui manquent**. Tous les éléments de bilans intermédiaires sont plutôt inquiétants, et nous ne voyons pas d'actions correctrices mises en œuvre :

- La FSO, comme le soulignait au dernier conseil notre doyen, a du mal à fonctionner aujourd'hui, notamment faute de personnels, avec un turn-over >20% chez les BIATSS. Les services centraux nous semblent peu à l'écoute des collègues de la FSO qui est souvent assimilée à un quasi « sous-traitant » de projets portés tout en haut.
- Quel articulation (compétences, périmètres, processus) entre les Graduate Schools et l'EU1C, ces structures de coordination nécessaires, et les services de l'UFR et ses départements ? Notamment sur le lien Licence – Master qui reste un angle mort, sauf au plus près, au sein des départements.
- L'enquête menée par les étudiants sur la vie sur le campus d'Orsay, notamment en termes de restauration, est alarmante, notamment dans la vallée, avec en moyenne 2 étudiants sur 3 qui renoncent à un repas chaud chaque semaine.

- Le rapport DEGEST de 2021, qui portait aussi sur les personnels de la FSO, a mis en évidence une **véritable perte de sens au travail**, confirmée en cela par les motions portées par les départements et, de manière plus grave, une **véritable souffrance au travail**.

Quel est véritablement le niveau d'adhésion et d'appropriation de ce projet d'Université Paris-Saclay 2025, aujourd'hui, par nos collègues ? Est-ce que la FSO a su véritablement trouver son positionnement au sein de l'EPE par rapport aux écoles, aux structures de coordination, aux composantes des autres universités ? Autant de questions pour lesquelles nous n'avons aucune réponse en ce jour, **faute d'un vrai bilan qui ne peut se faire en quelques semaines ou quelques mois**, où on nous demande d'autoriser l'accélération de sortie du processus.

Tout cela montre que cela ne va pas si bien dans notre faculté, et dans d'autres composantes universitaires, et entériner définitivement un projet de statuts, encore dans l'urgence, qui nous ont conduit à cette situation, c'est une responsabilité que je ne prendrai pas ni pour tous mes collègues, ni pour mes étudiants.

- 3) Enfin, le vote d'aujourd'hui vise à **autoriser cette sortie de l'EPE sous le statut de Grand Etablissement**, puisque c'est bien le projet de statuts d'un grand établissement qui est en annexe de cette demande. C'est une qualification que prévoit le Code de l'Education pour **déroger à un certain nombre d'articles qui fondent l'université telle qu'on la connaît**, et son universalité : ne plus avoir de diplômes nationaux de Licence, ne plus respecter les droits d'inscription nationaux pour les étudiants par exemple. Ici, **il s'agit plus de déroger au mode de gouvernance démocratique que nous connaissons et à la structuration classique en composantes universitaires** (UFR, IUT, Ecoles internes). Le projet qui nous est proposé vise à entériner définitivement toutes les dérogations que nous avons expérimentées : les PMJ des écoles, devenues établissements-composantes, un Conseil d'administration qui est composé à moitié de personnalités extérieures, non élues, qui votent des

décisions sans avoir à nous en rendre compte, des collègues et étudiants des écoles et UMA qui votent pour nos instances, et s'y font élire pour voter des décisions dont ils n'en subiront pas les conséquences. **On acterait, définitivement, que le budget de la FSO, sa campagne emplois, les capacités d'accueil de ses formations, les critères d'admission sur Parcoursup et MonMaster, ...), seraient votés par tous, alors que la réciproque n'est pas vraie.**

En responsabilité, pour nos collègues et nos étudiants, **je voterai contre la demande de sortie de l'expérimentation en l'état**, demandée en urgence par la Présidence, sans un bilan sérieux de l'expérimentation qui puisse notamment, mais pas seulement, s'appuyer sur le processus d'auto-évaluation de l'HCERES qui va s'étendre de maintenant à mai 2024. Ce bilan devra apporter des **réponses très précises à tous les dysfonctionnements qu'on vit au quotidien, à la situation des personnels de la FSO** que la motion des départements a fait remonter ainsi que le rapport DEGEST.

Durant le conseil, la majorité des membres du conseil de la faculté des sciences d'orsay se sont exprimés être en accord avec cette déclaration.